

PROCES VERBAL DE R E U N I O N DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2022

Date de convocation : 19/09/2022

Date d'affichage : 19/09/2022

Nombre de Membres:

En exercice: 11

Présents : 8

L'an 2022, le 23 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GESLIN

Etaient présents : M. GESLIN Joseph, Maire, M. BLOT Patrice, M. DELSAUT Alexis, M. GESLIN Christophe, M. GIBOIRE Adrien, Mme HORTANCE Annick, Mme RAISON Séverine, Mme SAULNIER Yvette

Absents : Absent(s) : M. CHAUVEAU Guillaume, M. DELAFORGE Ruddy

Absents excusés : M. GOUBA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme HORTANCE Annick

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à nommer un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de nommer secrétaire de séance pour la réunion d'aujourd'hui en date du 23 septembre 2022, Annick HORTANCE.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le procès-verbal de réunion du 1er juillet 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le procès-verbal de réunion du 1er juillet 2022.

ORDRE DU JOUR

- RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs
- ALIENATION - Vente du bâtiment Rue du Lavoir
- FINANCES - Demande de Subvention
- Questions diverses

2022_08_01 - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T. - Modification du tableau des effectifs

M. le Maire rappelle la délibération n°2021_08_09 en date du 7 octobre 2021 modifiant le tableau des effectifs en vue de recruter un agent ne disposant pas du concours. Ce recrutement n'ayant pas eu lieu, une nouvelle consultation a été lancée.

La candidature d'un agent technique actuellement titulaire et disposant du grade d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe a retenu l'attention de M. le Maire et de Mme Annick HORTANCE.

En vue de son recrutement, M. le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit pour

permettre le recrutement de cette personne:

Suppression de poste	Temps de travail
Adjoint technique	35h
Création de poste	Temps de travail
Adjoint technique principal de 2ème classe	35h

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:
- de modifier le tableau des effectifs tel que présenté par M. le Maire,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires.

Unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

2022_08_02 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATIONS - Aliénation du bien situé 1 Rue du Lavoir

M. le Maire rappelle la délibération en date du 1er juillet 2022 au cours de laquelle il a présenté la demande d'acquisition du bien cadastré section C n°378 situé 1 Rue du Lavoir. Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la vente de ce bien communal et avait autorisé M. le Maire à négocier avec les propriétaires du fonds de commerce suite à l'évaluation notariale du bien.

M. le Maire présente à l'assemblée le résultat de la négociation. Les demandeurs ont signé une offre d'un montant de 170 000 €.

Après en avoir délibéré, avec 7 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide:
- d'aliéner le bien cadastré section C n°378 situé 1 Rue du Lavoir
- de vendre le bien aux demandeurs pour un montant de 170 000 €,
- de solliciter l'étude de Me ANDRE de Janzé pour rédiger le compromis et l'acte de vente,
- d'autoriser M. le Maire à signer le compromis, l'acte de vente et toutes les pièces afférentes.

Unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 1)

2022_08_03 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Ecole Saint-Antoine - demande de subvention exceptionnelle

M. le Maire donne lecture du courrier de Madame la Directrice concernant une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'ateliers d'initiation aux Arts du Cirque. Un cirque sera installé sur le terrain des sports d'Essé durant la semaine du 5 au 10 juin 2023 et accueillera les 54 élèves de l'école. Le coût global pour la semaine est de 53 € par élève, soit un coût total de 2 858.80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'accorder une subvention d'un montant de 20 € par élève soit 1080 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

Questions diverses :

-APEL Ecole du Theil de Bretagne - Organisation d'un loto à la salle de sports:
Demande mise à disposition gratuite de la salle
Décision: à l'unanimité, maintien du tarif association extérieure à la commune soit 350 €

-ZAC DES Lavandières:
Point sur le début de la commercialisation de la ZAC des Lavandières
Installer un panneau d'affichage sur le site

-Accueil de loisirs:
Inauguration le mercredi 28 septembre à 18h

-Médiathèque:
Inauguration le samedi 22 octobre à 10h30

-UNC
AG samedi 29 octobre
Cérémonie et repas le 12 novembre

-Prochain CM le jeudi 20 octobre à 19h30

La secrétaire de séance
Annick HORTANCE

En mairie, le 20/10/2022
Le Maire
Joseph GESLIN